Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire à la Mairie de Lantheuil pour le jeudi douze décembre deux mille dix à dix-neuf trente.
Le 23 novembre 2010,

Le Maire :

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2010 :

L' an deux mil dix, le dix-huit novembre le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.
Étaient présents :
Mmes et MM. LEU Gérard, BEAU Frédéric, Joël MARIE, RICHARD Daniel, MARIN Dominique, LE GUENNEC Stéphane, DELAMOTTE Guy, BOULAIS Murielle, MARIE Jean-Claude, LEPAGE Thierry et FRANCOIS Luc.
Absente excusée : Mme PITEL Claire (pouvoir à M. BEAU Frédéric).
Absents : Mme PANKAR Valérie et M. LORILLU Éric.
Secrétaire de séance : M. MARIN Dominique.

L' an deux mil dix, le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire.
Étaient présents :
Mmes et MM. LEU Gérard, BEAU Frédéric, Joël MARIE, RICHARD Daniel, MARIN Dominique, LE GUENNEC Stéphane, DELAMOTTE Guy, BOULAIS Murielle, MARIE Jean-Claude, PITEL Claire, LORILLU Éric et PANKAR Valérie.
Absent excusé : M. Luc FRANCOIS (pouvoir à M. LE GUENNEC Stéphane).
Absent : M. LEPAGE Thierry.
Secrétaire de séance : M. MARIN Dominique.

1° TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES COMMUNALE A COMPTER DU 1er JANVIER 2011 :

Monsieur le Maire demande au conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs de location de la salle des fêtes qui s'appliqueront à compter du 1er janvier 2011 de la façon suivante :

LE WEEK-END, NOËL ET JOUR DE L'AN :

HABITANTS DE LANTHEUIL :	**250 Euros**
EXTERIEURS :	**350 Euros**
EN SEMAINE :	
HABITANTS DE LANTHEUIL :	**75 Euros**
EXTERIEURS :	**150 Euros**
JOURS FERIES :	
HABITANTS DE LANTHEUIL :	**150 Euros**
EXTERIEURS :	**250 Euros**

Le montant de la caution pour la location sera de 400 €, une caution d'un montant de 50 € sera demandée en outre pour le ménage.
Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité (13 voix pour), les tarifs qui entreront en vigueur au 1er janvier 2011.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jeudi deux décembre deux mille dix.